

## Exploitants agricoles que faire de vos déchets ?

Opérations menées en partenariat avec ADIVALOR, l'Ademe, le Conseil Régional, les Distributeurs (coop. négoce, laiteries) et le GDS ;  
Participation de la MSA et Groupama au déstockage de PPNU et de la FDCUMA pour la mise en balle des plastiques

Déchets	Quand ?	Quoi ?	Où ?	Renseignements
Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) Et BIG-BAG avec saches internes et externes NON séparées. + sacs plastiques (20 à 50 kg)	du 23 au 27 mai 2011	<b>COLLECTE GRATUITE</b> - les big-bag seront collectés ficelés à plat par 10 environ ou ensachés par 10 dans un autre big-bag.	Sur les sites distributeurs participant à la collecte. (62 sites sur le département)	Chez votre distributeur habituel et auprès de la Chambre d'agriculture (1)
Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP)	du 21 au 25 novembre 2011	<b>COLLECTE GRATUITE</b>	Sur les sites distributeurs participant à la collecte. (62 sites sur le département)	Chez votre distributeur habituel et auprès de la Chambre d'agriculture (1)
Emballages Vides de Produits d'Hygiène en Elevage Laitier (EVPHEL)	du 21 au 25 novembre 2011	<b>COLLECTE GRATUITE</b> - Produits acides et alcalins chlorés - Produits d'hygiène de la mamelle.	Sur les sites distributeurs participant à la collecte.	Chez votre distributeur habituel et auprès de la Chambre d'agriculture (1)
Bâches d'ensilage plastiques et films d'enrubannage  Ficelles	du 2 au 4 novembre 2011	<b>COLLECTE GRATUITE</b> - ne pas mélanger les bâches avec les films d'enrubannage. <b>Les ficelles sont propres, rassemblées dans des sacs transparents fournis par les distributeurs.</b>	Sur les sites distributeurs participants à la collecte. (44 sites sur le département)	Chez votre distributeur habituel et auprès de la Chambre d'agriculture (1) Pour la mise en balle, contactez votre CUMA (ou la FDCUMA (2) ou votre Entreprise de Travaux Agricoles. Les plastiques pliés/ficelés peuvent être exceptionnellement acceptés mais doivent être irréprochables !
Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU)	Toute l'année	<b>COLLECTE payante : environ 2 € par Kg.</b>	Chez les sites distributeurs faisant une collecte sur l'année.	Chez votre distributeur habituel et auprès de la Chambre d'agriculture.
Huiles de vidange	Toute l'année	Collecte permanente et <b>GRATUITE</b> (Enlèvement dans les quinze jours après la demande)	Cette collecte marche toute l'année si vous avez <b>plus de 600 L.</b> Vous pouvez vous organiser entre voisins pour atteindre cette quantité.	<b>Entreprises collectant dans le 44 :</b> Chimirec (Javenne 35) : 02.99.94.86.00. Astrhul (Liré 49) : 02.40.09.04.99 Srrhu (St Herblain 44) : 02.40.46.20.43
Déchets de soins vétérinaires	Toute l'année	<b>ACHAT</b> d'un fût de 60 L et reprise de celui-ci au moment de la collecte.	Chez les vétérinaires participant à l'opération.	Auprès du GDS (3) Contactez votre vétérinaire, il vous précisera s'il participe à la collecte.
Contenants horticoles	Toute l'année	Collecte par une entreprise spécialisée, <b>GRATUITE mais soumise à conditions</b>	ATLAN (SA) : route Louplande 72210 La Suze Sur Sarthe	Mme ATLAN : 02 43 39 19 90
Pneus	Toute l'année	Reprise <b>PAYANTE</b> et <b>SOUMISE A CONDITIONS.</b>	<b>COVED 44</b> 3 rue du Launay 44 800 St Herblain	M. URVOY : 02.40.95.62.75
Cartons non souillés par des produits phytosanitaires, ferrailles et verre.	Toute l'année	Dépôts réglementés à la déchetterie.	Certaines déchetteries les acceptent. Les conditions d'accès peuvent varier d'un secteur à l'autre.	Auprès de votre mairie.